

Image not found or type unknown



## Indemnités suite a un accident de travail

Par **PORREt Michel**, le **13/11/2018** à **14:42**

Bonjour mon mari a eu un accident de voiture en rentrant de son travail en 2013 ses symptômes sont céphalées post traumatique il a été arrêté pendant 36 mois l assurance lui propose une indemnisation de 6000 euros préjudice sexuelle néant hors que depuis l accident il n'y a plus de relations retentissement professionnel néant hors il ne peut plus exercer l emploi qu il occupait préjudice d agrément néant que pouvons nous faire devons nous accepter cette proposition merci d avance